DLP - 2 - 5 - 85508230 ®

Avertissements agricoles

Publication périodique

ÉDITION "GRANDES CULTURES"

ISSN 0757 4029

BULLETIN TECHNIQUE N° 11

18 AVRIL 1985

COLZA	: Forte sortie de méligèthes en tous départements. Tout début de vol du charançon des siliques en Indre-et-Loire.
CEREALES D'HIVER ET DE PRINTEMPS	: Gros dégâts de mouche grise dans la moitié Nord de la région. Premiers traitements piétin-verse à effectuer.

- COLZA -

Les cultures s'échelonnent entre le stade "tige 20 cm" et le stade F1 (premières fleurs), atteint seulement par la variété BIENVENU.

MELIGETHES :

- Une forte sortie est enregistrée depuis les 16 et 17 Avril en tous départements.
- Un traitement est souvent nécessaire sur les colzas n'ayant pas atteint le stade "premières fleurs".

➞ Effectuez rapidement un comptage et traitez immédiatement si vous dénombrez :

- 1 méligèthe par inflorescence au stade "boutons floraux accolés".
- 2 à 3 méligèthes par inflorescence au stade "boutons floraux écartés".

Produits : bulletin N° 2 du 7 Mars et bulletin N° 7 du 3 Avril.

CHARANCON DES SILIQUES :

- Tout début de vol en Indre-et-Loire le 17 Avril.
- Des sorties risquent de se produire dans les prochains jours en tous départements.

➞ La cuvette jaune n'est plus attractive dès que le colza est en fleurs. Il est facile de déceler les arrivées sur le tour des parcelles (petits charançons noirs visibles sur les inflorescences).

➞ Effectuez des comptages tous les 3 jours en pénétrant d'au moins 10 m dans les parcelles. En raison du risque d'attaques ultérieures de cécidomyies des siliques dans toute la région, traitez si vous dénombrez, sur 50 plantes choisies au hasard, 1 charançon toutes les 5 plantes en moyenne.

Abonnement annuel : 100 F - Chèque à l'ordre du Régisseur de Recettes D.D.A. Loiret à envoyer à l'adresse ci-dessous.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
93, Rue de Curambourg - B.P. 210
45403 FLEURY-LES-AUBRAIS CEDEX - Tél. (38) 86.36.24

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE"
(Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret)



Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : A. SIMONIN - CPPAP N° 530 AD

P 16

Produits utilisables : voir la liste publiée dans le bulletin N° 2 du 7 Mars 1985. Rajouter le FASTAC (0,2 l/ha) ou le FASTAC 10 (0,1 l/ha).

Attention : à partir de la floraison, n'utilisez que les produits non dangereux pour les abeilles.

CYLINDROSPORIOSE :

● Se reporter à nos derniers bulletins.

● Dans les parcelles fortement atteintes (en variété JETNEUF seulement), une progression de la maladie sur les feuilles médianes est notée. Les taches sont souvent entourées de petites pellicules blanches (acervules) montrant que la maladie est en pleine activité.

→ Dans de telles parcelles, traitez rapidement si cela n'a pas été fait comme indiqué dans les bulletins précédents, en profitant éventuellement du passage pour les méligèthes.

SCLEROTINIA :

Quelques parcelles de la variété BIENVENU sont au stade "début floraison". Dans ces parcelles, la chute des premiers pétales, qui marque le début de sensibilité des colzas à cette maladie, va commencer dans quelques jours.

Quelques régions agricoles sont plus concernées par cette maladie (Pays Fort, Champagne Berrichonne), mais des parcelles à risques peuvent exister de façon éparse dans toute la région, surtout sur les exploitations où le colza ou le tournesol reviennent souvent dans la rotation.

Rappel :

Des contaminations ne peuvent avoir lieu dans une parcelle que si les conditions suivantes sont remplies :

○ Des apothécies sont présentes ou à défaut des attaques ont eu lieu sur culture sensible depuis 10 ans (colza, tournesol, légumineuses).

● Une période d'humectation de 2 jours survient et des pétales fanés sont collés sur les feuilles.

→ Un traitement doit être réalisé le plus près possible du stade "chute des premiers pétales" (G1). Il sera en général suffisant, mais un renouvellement sera quelquefois nécessaire au bout de 3 à 4 semaines, si un climat froid prolonge la durée de floraison.
Les produits en autorisation de vente pour cet usage, sont :

SPORTAK PF 1,5 l/ha - SUMISCLEX 1,5 l/ha (liquide) - RONILAN 1,5 kg/ha - KIDAN 3 l/ha - ROVRAL 1,5 kg/ha.

- BLE TENDRE D'HIVER -

Les cultures s'échelonnent du stade "redressement" au stade "1 à 2 noeuds".

TRAITEMENTS HERBICIDES ET REGULATEURS :

Attention au stade limite d'emploi des produits (consulter la notice d'utilisation).

● Les antigraminées à base d'isoproturon ainsi que les antidicotylédones à base de dicamba, piclorame, bifenox, métsulfuron méthyl, colorants nitrés, cyanazine ne sont plus autorisés à la vente après le stade "Epi à 1 cm". Certains d'entre eux sont cependant utilisables jusqu'au stade "2 noeuds". Suivre les préconisations de la firme.

● Limiter l'utilisation de régulateurs de croissance aux situations à fort risque de verse (végétation très dense-fumure élevée). Les produits à base de CCC ne doivent plus être utilisés après le stade "Epi à 1 cm". Ils risquent d'avoir un effet dépressif sur la végétation et des répercussions sur la fertilité des ébauches florales

MALADIES :

Etat des cultures globalement satisfaisant. La grêle et les désherbants antidicotylédones à base de bifenox, MCPP ont provoqué quelques lésions sur feuilles.
2 types de parcelles :

● Parcelles en avance : semées en Octobre, elle atteignent le stade 1, voire 2 noeuds (Indre et Loire, Champagne Berrichonne). Le piétin-verse, lorsqu'il est présent, atteint la dernière gaine avant la tige.

➡ Il est temps de faire un comptage d'infestation en s'aidant de la fiche couleur du bulletin N° 5.

➡ Un traitement est à effectuer si 1 talle sur 5 est atteinte (cas rare, surtout rencontré en blé sur blé). Sinon, renouvelez le comptage toutes les semaines.

● Parcelles plus tardives : Bon état sanitaire pour l'instant, ou attaques superficielles de piétin-verse.

➡ Pas de traitement dans l'immédiat.

- ORGE, AVOINE -

JAUNISSE NANISANTE :

Les vols importants de pucerons signalés dans nos bulletins de la fin d'Octobre et du début Novembre ont provoqué de graves contaminations de Jaunisse nanisante sur les cultures semées en Octobre, et pas ou mal protégées. Les symptômes (plantes restant chétives, mal enracinées, feuilles présentant des stries jaunes et vertes alternées, culture présentant un aspect moutonné) sont maintenant très nets.
De nombreux échantillons arrivant à notre laboratoire sont contaminés.
En raison du mauvais enracinement des cultures et des dégâts de froid, cette maladie aura certainement une nuisibilité plus importante qu'en 1984.

- ORGE D'HIVER -

● Rhynchosporiose en progression rapide à la suite des pluies contaminatrices de la semaine passée. Elle est associée, selon les parcelles, à d'autres maladies (soit Helminthosporium teres, soit rouille naine en faible attaque).

● La montaison est amorcée dans les parcelle précoces.

➡ Intervention rapide souhaitable dans les parcelles atteintes sur la 3è feuille visible en partant du sommet de la plante. Adapter le choix du produit aux deux maladies présentes.

- TOUTES CEREALES D'HIVER ET DE PRINTEMPS -

MOUCHE GRISE :

● De fortes attaques sont observées en Loir-et-Cher, Loiret et Eure-et-Loir, et surtout dans les secteurs betteraviers. En raison de l'hiver rigoureux, les éclosions de larves ont eu lieu plus tard qu'à l'accoutumée et occasionnent de gros dégâts sur les semis de fin d'hiver ou de printemps (blé, blé dur, orge) n'ayant pas reçu un traitement de semences adapté. Les semis d'automne sont beaucoup moins handicapés.

➡ Un retournement est parfois nécessaire.

➡ En cas d'implantation rapide de maïs derrière une céréale détruite par cette larve, par mesure de prudence, effectuez un microgranulé efficace contre les mouches en localisation dans la raie de semis. (Se reporter au dépliant Maïs du bulletin N°6, efficacité sur oscinies).

- POIS -

SITONES :

● Se reporter à notre précédent bulletin.

➡ En cas de dégâts importants sur jeunes feuilles observés sur des cultures de différentes régions, une intervention est nécessaire. Ce traitement aura l'avantage de limiter ensuite les populations larvaires qui détruisent les nodosités.

- MAIS -

DESHERBAGE DE PRE ET DE POST-LEVEE : Se reporter au dépliant Maïs, bulletin N°6.

P 17